

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

Coloured covers/
Couverture de couleur

Coloured pages/
Pages de couleur

Covers damaged/
Couverture endommagée

Pages damaged/
Pages endommagées

Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée

Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées

Cover title missing/
Le titre de couverture manque

Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur

Pages detached/
Pages détachées

Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)

Showthrough/
Transparence

Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur

Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression

Bound with other material/
Relié avec d'autres documents

Continuous pagination/
Pagination continue

Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure

Includes index(es)/
Comprend un (des) index

Title on header taken from:/
Le titre de l'en-tête provient:

Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

Title page of issue/
Page de titre de la livraison

Caption of issue/
Titre de départ de la livraison

Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

Additional comments:/
Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

DISCOURS DU SOUVERAIN PONTIFE

Prononcé dans le Consistoire du 17 décembre

Vénérables Frères,

DÉJA vous sommes presque arrivés au terme des solennités célébrées à Rome à l'occasion de l'année expiatoire : et revivant en esprit le temps qui vient de s'écouler, Nous sentons et Nous comprenons pleinement combien Nous sommes redevables à ce sujet envers la bonté divine. Par la grâce et les bienfaits de Dieu en effet, des résultats assez heureux ont suivi la maternelle indulgence de l'Église et les espérances que nous avions conçues. Nous serions très heureux, certes, de dire en ce jour et en ce lieu quelque chose de la piété populaire qui s'est manifestée à Rome, durant toute cette période, par des marques si évidentes et si nombreuses, s'il ne vous avait été donné à vous-mêmes, vénérables frères, d'en être les témoins et les spectateurs.

Nous préférons donc parler d'un autre sujet : vous exhorter et vous prier d'unir vos âmes par les liens de la charité et de vouloir bien supplier Dieu instamment avec Nous, pour qu'il amène à sa perfection l'œuvre qu'il a commencée, pour que, sous sa protection et avec son appui, les fruits qu'a fait naître l'Année sainte ne disparaissent pas dans une fuite rapide, mais pourqu'au contraire ils soient durables et solides, pour qu'ils atteignent une heureuse maturité et se multiplient avec une fécondité et une extension de plus en plus grande. Tel est le but des désirs et des travaux de l'Église ; tel est le plus ardent de Nos vœux dans Notre extrême vieillesse.

Maintenant la fin des saintes solennités a pour consé-

quence que les portes des basiliques doivent être fermées suivant le rite observé par nos aïeux. Pour Notre part, Nous accomplirons cette cérémonie dans l'église contiguë au Vatican, à l'exemple de Nos prédécesseurs, et avec le secours de Dieu, la veille de la Nativité de Notre-Seigneur. Et puisqu'il est d'usage qu'en ce même jour la même cérémonie soit célébrée aux autres basiliques patriarcales par les cardinaux de la Sainte Église romaine, en conséquence Nous choisissons et nommons comme Nos légats à *latere* Nos vénérables Frères Lucido-Maria Parrocchi, cardinal de la Sainte Église romaine, évêque de Porto et de Sainte-Rufine, pour qu'il ferme en Notre nom la Porte-Sainte de la basilique de Saint-Paul, apôtre ; puis François Satolli, cardinal-prêtre de la Sainte Église romaine, du titre de Sainte-Marie de l'*Ara Cœli*, archiprêtre de la basilique de Latran, pour qu'il ferme en Notre nom la Porte-Sainte de cette même basilique ; enfin Vincent Vannutelli, cardinal de la Sainte Église romaine, évêque de Preneste, archiprêtre de la basilique libérienne, pour qu'il ferme en Notre nom la Porte Sainte de cette même basilique. Au nom du † Père et du Fils †, et du Saint † Esprit. *Amen.*

Ces solennités sont certes bien douces et propres à Nous consoler : cependant de nombreux sujets de souci et de tristesse fondent d'autre part sur Nous. Vous savez que la principale cause de Nos préoccupations est intérieure et réside en Notre pays. Pourrions-Nous en effet ne pas être inquiet et angoissé du conflit qui règne entre l'État italien et l'Église ? Si déjà Nous avons à endurer des maux multiples et très douloureux, Nous craignons chaque jour que d'autres plus graves encore soient les conséquences de l'hostilité des esprits ainsi que des lois dirigées contre Nous. Mais ce qui est avant tout funeste, c'est que la force ait dépouillé le Souverain Pontife de

sa juste et légitime souveraineté qui est étroitement liée avec la liberté de Son ministère sacré, c'est que cette même force, pesant sur Lui d'une façon continue, le maintienne sous le pouvoir d'autres hommes et livré à leur arbitraire.

Cette impression douloureuse a été renouvelée en Nous par un événement qui s'est produit récemment dans le gouvernement de l'Italie, lorsque Nous avons vu la domination exercée sur Rome se transmettre d'un prince à un autre, comme s'il s'agissait d'une possession autorisée par le droit, et non d'une conquête de l'injustice. Donc, enveloppé de si graves causes de gêne, et pénétré de ce que Nous impose Notre devoir, Nous Nous plaignons de la continuation de cette injustice. Nous voulons que le droit du Siège apostolique demeure sauf et intact; et Nous attestons que ce droit ne pourra s'évanouir ni s'affaiblir en aucune manière, ni par la durée croissante de l'état de choses, ni par la succession de ceux qui détiennent le pouvoir.

D'autres pensées et d'autres soins, motivés par Notre charge, Nous invitent à vous entretenir aujourd'hui de la confirmation du pasteur de l'Église de Babylone pour les Chaldéens. Notre Vénérable Frère Georges-Ebed-Jesu Khayyath, dernier patriarche de cette Église, étant dédédé au mois de novembre de l'année dernière, les archevêques et évêques du rite chaldéen, réunis régulièrement en synode dans l'église de Saint-Meskintas, la principale de Mossoul, ont désigné, par leurs suffrages exprimés selon la coutume, Notre Vénérable Frère Joseph-Emmanuel Thomas, évêque de Seerth, pour succéder au défunt. Les évêques électeurs Nous ont écrit pour Nous informer de tout. Le patriarche élu Nous a écrit également, en exprimant sa profession de foi catholique ainsi que sa soumission à l'Église apostolique et

romaine. Dans ces lettres, l'élu et les électeurs demandent que l'élection soit confirmée et que Nous voulions bien, par Notre autorité apostolique, décerner à l'élu l'honneur du sacré pallium.

Les mérites multiples de Notre vénérable frère Joseph-Emmanuel Thomas ont déjà brillé dans les fonctions qu'il a honorablement remplies jusqu'à ce jour, surtout dans l'administration du diocèse de Seerth, qu'il a exercée pendant de longues années avec zèle et prudence. Il y avait donc lieu d'espérer avec confiance que ce pasteur, élevé à une dignité plus haute, pût bien mériter, et mieux encore qu'auparavant, de l'Église et du commun salut des âmes.

C'est pourquoi Nous avons renvoyé la cause à Notre Sacrée Congrégation de la Propagation de la foi, préposée aux affaires des Églises d'Orient; et pourquoi, de l'avis de cette Sacrée Congrégation elle-même, Nous avons décidé de confirmer Notre vénérable frère nommé plus haut, comme patriarche de Babylone pour les Chaldéens, et de lui concéder aujourd'hui le pallium pris sur le corps du bienheureux Pierre. En conséquence, par l'autorité du Dieu tout-puissant, par celle des saints apôtres Pierre et Paul et par la Nôtre, Nous confirmons et approuvons l'élection ou postulallon faite, par Nos vénérables frères du rite chaldéen, de la personne de Notre vénérable frère Joseph-Emmanuel Thomas, le préposant comme patriarche et pasteur de l'Église de Babylone pour les Chaldéens, selon qu'il est énoncé dans le décret et la cédula consistoriaux, notwithstanding toutes choses contraires. Au nom du Père † et du Fils † et du Saint † Esprit. Ainsi-soit-il

LETTRE DE SA SAINTÉTÉ LEON XIII**A Son Eminence le Cardinal Langénieux**

LL'OCCASION de la célébration de ses nocés d'or sacerdotales, Son Eminence le cardinal Langénieux, archevêque de Reims, vient de recevoir de Sa Sainteté Léon XIII la lettre suivante :

Notre cher Fils, salut et bénédiction apostolique.

Nous apprenons avec une particulière satisfaction de cœur que vous allez tout prochainement célébrer le cinquantième anniversaire de votre sacerdoce, et que ce jour-là vous offrirez le saint sacrifice de la messe dans l'église de Salute-Clotilde.

Nous avons un double motif de vous féliciter en cette circonstance ; d'abord parce que les œuvres nombreuses que vous avez accomplies à la gloire de Dieu et pour le bien des âmes vous permettent de vous retourner avec joie vers ces cinquante années de sacerdoce ; ensuite parce que vous êtes heureux de voir s'achever cette église de Sainte Clotilde, monument commémoratif du quatorzième centenaire du baptême du roi Clovis.

En ce jour solennel, pendant cette messe de votre jubilé, dans ce sanctuaire, vous prierez certainement, avec toute la ferveur de votre âme, pour que sainte Clotilde, qui fut l'instrument principal de la conversion de Clovis, accorde aujourd'hui son assistance, non seulement au diocèse de Reims, mais à la nation française tout entière. Nous le ferons, Nous aussi, en union avec vous.

Afin que Dieu exauce Nos vœux et les vôtres et vous rende heureux pendant de longues années, Nous accor-

dons très effectueusement dans le Seigneur, à vous, ainsi qu'à votre clergé et à votre peuple la bénédiction apostolique.

Donné à Rome près de Saint-Pierre, le 16 décembre 1900, de Notre Pontificat la vingt-troisième année.

LÉON XIII, PAPE.

LETTRE DU SOUVERAIN PONTIFE

Au sujet des Congrégations

LE Souverain Pontife vient d'adresser à S. Em. le cardinal Richard la lettre suivante qui concerne l'unique projet de loi dirigé contre les congrégations :

A Notre cher fils François, du titre de Sainte-Marie in Via, prêtre cardinal Richard, archevêque de Paris.

Notre cher fils, salut et bénédiction apostolique.

Au milieu des consolations que nous procurait l'Année sainte par le pieux empressement des pèlerins accourus à Rome de tous les points du monde, Nous avons éprouvé une amère tristesse en apprenant les dangers qui menacent les congrégations religieuses en France. A force de malentendus et de préjugés, on en est venu à penser qu'il serait nécessaire au bien de l'Etat de restreindre leur liberté et peut-être même de procéder plus durement contre elles. Le devoir de Notre ministère suprême et l'affection profonde que Nous portons à la France Nous engagent à vous parler de ce grave et important sujet dans l'espoir que, mieux éclairés, les hommes droits et impartiaux reviendront à de plus

équitables conseils. En même temps qu'à vous, Nous adressons à Nos vénérables frères vos collègues de l'épiscopat français.

Au nom des graves sollicitudes que vous partagez avec Nous, il vous appartient de dissiper les préjugés que vous constatez sur place et d'empêcher, autant qu'il est en vous, d'irréparables malheurs pour l'Église et pour la France.

Les ordres religieux tirent, chacun le sait, leur origine et leur raison d'être de ces sublimes Conseils évangéliques que notre divin Rédempteur adressa pour tout le cours des siècles, à ceux qui veulent conquérir la perfection chrétienne : âmes fortes et généreuses qui par la prière et la contemplation, par de saintes austérités, par la pratique de certaines règles s'efforcent de monter jusqu'aux plus hauts sommets de la vie spirituelle. Nés sous l'action de l'Église dont l'autorité sanctionne leur gouvernement et leur discipline, les ordres religieux forment une portion choisie du troupeau de Jésus-Christ. Ils sont, suivant la parole de saint Cyprien, *l'honneur et la parure de la grâce spirituelle* (1) en même temps qu'ils attestent la sainte fécondité de l'Église.

Leurs promesses, faites librement et spontanément, après avoir été mûries dans les réflexions du noviciat, ont été regardées et respectées par tous les siècles, comme des choses sacrées, source des plus rares vertus.

Le but de ces engagements est double : d'abord élever les personnes qui les émettent à un plus haut degré de perfection ; ensuite, les préparer, en épurant et en fortifiant leurs âmes, à un ministère extérieur qui s'exerce pour le salut éternel du prochain et pour le soulagement des misères si nombreuses de l'humanité.

(1) De discipl. et habitu Virginum, c. II.

Ainsi, travaillant sous la direction suprême du Siège apostolique à réaliser l'idéal de perfection tracé par Notre-Seigneur, et vivant sous des règles qui n'ont absolument rien de contraire à une forme quelconque de gouvernement civil, les instituts religieux coopèrent grandement à la mission de l'Église qui consiste essentiellement à sanctifier les âmes et à faire du bien à l'humanité.

C'est pourquoi, partout où l'Église s'est trouvée en possession de sa liberté, partout où a été respecté le droit naturel de tout citoyen de choisir le genre de vie qu'il estime le plus conforme à ses goûts et à son perfectionnement moral, partout aussi les ordres religieux ont surgi comme une production spontanée du sol catholique, et les évêques les ont considérés à bon droit comme des auxiliaires précieux du saint ministère et de la charité chrétienne.

Mais ce n'est pas à l'Église seule que les ordres religieux ont rendu d'immenses services dès leur origine : c'est à la société civile elle-même. Ils ont eu le mérite de prêcher la vertu aux foules par l'apostolat de l'exemple autant que par celui de la parole, de former et d'embellir les esprits par l'enseignement des sciences sacrées et profanes, et d'accroître même par des œuvres brillantes et durables le patrimoine des beaux-arts.

Pendant que leurs docteurs illustraient les universités par la profondeur et l'étendue de leur savoir, pendant que leurs maisons devenaient le refuge des connaissances divines et humaines et, dans le naufrage de la civilisation, sauvaient d'une ruine certaine les chefs-d'œuvre de l'antique sagesse, souvent d'autres religieux s'enfonçaient dans des régions inhospitalières, marécages ou forêts impénétrables, et là, desséchant, défrichant, bravant toutes les fatigues et tous les périls, cultivant, à la

sueur de leur front, les âmes en même temps que la terre, ils fondaient autour de leurs monastères et à l'ombre de la croix des centres de population qui devinrent des bourgades ou des villes florissantes, gouvernées avec douceur, où l'agriculture et l'industrie commencèrent à prendre leur essor.

Quand le petit nombre des prêtres ou le besoin des temps l'exigèrent, on vit sortir des cloîtres des légions d'apôtres, éminents par la sainteté et la doctrine, qui, apportant vaillamment leur concours aux évêques, exercèrent sur la société l'action la plus heureuse en apaisant les discordes, en étouffant les haines, en ramenant les peuples au sentiment du devoir et en remettant en honneur les principes de la religion et de la civilisation chrétiennes.

Tels sont, brièvement indiqués, les mérites des ordres religieux dans le passé. L'histoire impartiale les a enregistrés, et il est superflu de s'y étendre plus longuement. Ni leur activité, ni leur zèle, ni leur amour du prochain ne se sont amoindris de nos jours. Le bien qu'ils accomplissent frappe tous les yeux et leurs vertus brillent d'un éclat qu'aucune accusation, qu'aucune attaque n'a pu ternir.

Dans cette noble carrière où les congrégations religieuses font assaut d'activité bienfaisante, celles de France, Nous le déclarons avec joie une fois de plus, occupent une place d'honneur.

Les unes, vouées à l'enseignement, inculquent à la jeunesse, en même temps que l'instruction, les principes de religion, de vertu et de devoir sur lesquels reposent essentiellement la tranquillité publique et la prospérité des Etats. Les autres, consacrées aux diverses œuvres de charité, portent un secours efficace à toutes les misères physiques et morales dont les innombrables asiles où

elles soignent les malades, les infirmes, les vieillards, les orphelins, les aliénés, les incurables, sans que jamais aucune besogne périlleuse, rebutante et ingrate arrête leur courage ou diminue leur ardeur.

Ces mérites, plus d'une fois reconnus par les hommes les moins suspects, plus d'une fois honorés par des récompenses publiques, font de ces congrégations la gloire de l'Église tout entière et la gloire particulière et éclatante de la France, qu'elles ont toujours noblement servie et qu'elles aiment avec un patriotisme capable, on l'a vu mille fois, d'affronter joyeusement la mort.

Il est évident que la disparition de ces champions de la charité chrétienne causerait au pays d'irréparables dommages.

En tarissant une source si abondante de secours volontaires, elle augmenterait notablement la misère publique et, du même coup, cesserait une éloquente prédication de fraternité et de concorde.

A une société où fermentent tant d'éléments de trouble, tant de haines, il faut, en effet, de grands exemples d'abnégation, d'amour et de désintéressement.

Et quoi de plus propre à élever et à pacifier les âmes que le spectacle de ces hommes et de ces femmes qui, sacrifiant une situation heureuse, distinguée et souvent illustre, se font volontairement les frères et les sœurs des enfants du peuple, en pratiquant envers eux l'égalité vraie par le dévouement sans réserve aux déshérités, aux abandonnés et aux souffrants ?

Si admirable est l'activité des congrégations françaises, qu'elle n'a pu rester circonscrite aux frontières nationales et qu'elle est allée porter l'Évangile jusqu'aux extrémités du monde, et, avec l'Évangile, le nom, la langue, le prestige de la France. Exilés volontaires, les missionnaires français s'en vont, à travers les tempêtes de

l'Océan et les sables du désert, chercher des âmes à conquérir, dans des régions lointaines et souvent inexplorées.

On les voit s'établir au milieu des peuplades sauvages pour les civiliser en leur enseignant les éléments du christianisme, l'amour de Dieu et du prochain, le travail, le respect des faibles, les bonnes mœurs ; et ils se dévouent ainsi sans attendre aucune récompense terrestre, jusqu'à une mort souvent hâtée par les fatigues, le climat ou le fer du bourreau. Respectueux des lois, soumis aux autorités établies, ils n'apportent, partout où ils passent, que la civilisation et la paix ; ils n'ont d'autre ambition que d'éclairer les infortunés auxquels ils s'adressent, et de les amener à la morale chrétienne et au sentiment de leur dignité d'hommes.

Il n'est pas rare, d'ailleurs, qu'ils apportent, en outre, d'importantes contributions à la science en aidant aux recherches qui se font sur ses différents domaines ; l'étude des variétés de races dans l'espèce humaine, les langues, l'histoire, la nature et les produits du sol, et autres questions de ce genre.

C'est précisément sur l'action laborieuse, patiente, infatigable de ces admirables missionnaires qu'est principalement fondé le protectorat de la France, que les gouvernements successifs de ce pays ont tous été jaloux de lui conserver, et que Nous-même Nous avons affirmé publiquement. Du reste, l'attachement inviolable des missionnaires français à leur patrie, les services éminents qu'ils lui rendent, la grande influence qu'ils lui assurent particulièrement en Orient, sont des faits reconnus par des hommes d'opinions très diverses, et naguère encore proclamés solennellement par les voix les plus autorisées.

Dans ces conjonctures, ce ne serait pas seulement

répondre à tant de services par une inexplicable ingratitude, ce serait, évidemment, renoncer du même coup aux bénéfices qui en dérivent, que d'ôter aux congrégations religieuses, à l'intérieur, cette liberté et cette paix qui seules peuvent assurer le recrutement de leurs membres et l'œuvre longue et laborieuse de leur formation. D'autres nations en ont fait la douloureuse expérience. Après avoir arrêté à l'intérieur l'expansion des congrégations religieuses et en avoir tari graduellement la sève, elles ont vu, à l'extérieur, décliner proportionnellement leur influence et leur prestige, car il est impossible de demander des fruits à un arbre dont on a coupé les racines.

Il est facile aussi de voir que tous les grands intérêts engagés dans cette question seraient gravement compromis, même dans le cas où l'on épargnerait les congrégations de missionnaires pour frapper les autres ; car, à le bien considérer, l'existence et l'action des unes sont liées à l'existence et à l'action des autres. En effet, la vocation du religieux missionnaire germe et se développe sous la parole du religieux prédicateur, sous la direction pieuse du religieux enseignant et même sous l'influence surnaturelle du religieux contemplatif.

D'ailleurs, on peut s'imaginer la situation pénible qui serait faite aux missionnaires et la diminution que subiraient certainement leur autorité et leur prestige, dès que les peuples qu'ils évangélisent apprendraient que les congrégations religieuses, loin de trouver dans leur pays protection et respect, y sont traitées avec hostilité et rigueur.

Mais, élevant encore la question, nous devons remarquer que les congrégations religieuses, ainsi que nous l'avons dit plus haut, représentent la pratique publique de la perfection chrétienne ; et, s'il est certain qu'il y a

et qu'il y aura toujours dans l'Église des âmes d'élite pour y aspirer sous l'influence de la grâce, il serait injuste d'entraver leurs desseins. Ce serait attenter à la liberté même de l'Église qui est garantie en France par un pacte solennel ; car tout ce qui l'empêche de mener les âmes à la perfection nuit au libre exercice de sa mission divine.

Fraper les ordres religieux, ce serait encore priver l'Église de coopérateurs dévoués ; d'abord à l'intérieur où ils sont les auxiliaires nécessaires de l'épiscopat et du clergé en exerçant le saint ministère et la fonction de l'enseignement catholique, cet enseignement que l'Église a le droit et le devoir de dispenser et qui est réclamé par la conscience des fidèles ; puis à l'extérieur, où les intérêts généraux de l'apostolat et sa principale force dans toutes les parties du monde sont représentés principalement par les congrégations françaises. Le coup qui les frapperait aurait donc son retentissement partout, et le Saint-Siège, tenu par mandat divin de pourvoir à la diffusion de l'Évangile, se verrait dans la nécessité de ne point s'opposer à ce que les vides laissés par les missionnaires français fussent comblés par des missionnaires d'autres nationalités.

Enfin, Nous devons faire observer que frapper les congrégations religieuses ce serait s'éloigner, à leur détriment, de ces principes démocratiques de liberté et d'égalité qui forment actuellement la base du droit constitutionnel en France et y garantissent la liberté individuelle et collective de tous les citoyens, quand leurs actions et leur genre de vie ont un but honnête qui ne lèse les droits et les intérêts légitimes de personne.

Non, dans un Etat d'une civilisation aussi avancée que la France, nous ne supposerons pas qu'il n'y ait ni protection ni respect pour une classe de citoyens hon-

nêtes, paisibles, très dévoués à leur pays, qui, possédant tous les droits et remplissant tous les devoirs de leurs compatriotes, ne se proposent, soit dans les vœux qu'ils émettent, soit dans la vie qu'ils mènent au grand jour, que de travailler à leur perfection et au bien du prochain, sans rien demander que la liberté ! Les mesures prises contre eux paraîtraient d'autant plus injustes et odieuses que, dans le même moment, on traiterai bien différemment des sociétés d'un tout autre genre.

Nous n'ignorons pas que, pour colorer ces rigueurs, il en est qui vont répétant que les congrégations religieuses empiètent sur la juridiction des évêques et lèsent les droits du clergé séculier. Cette assertion ne peut se soutenir si l'on veut se rapporter aux sages lois édictées sur ce point par l'Église et que nous avons voulu rappeler récemment. En parfaite harmonie avec les dispositions et l'esprit du Concile de Trente, tandis qu'elles règlent d'un côté les règles d'existence des personnes vouées à la pratique des conseils évangéliques et à l'apostolat, d'autre part elles respectent autant qu'il convient l'autorité des évêques dans leurs diocèses respectifs.

Tout en sauvegardant la dépendance due au chef de l'Église, elles ne manquent pas, en beaucoup de cas, d'attribuer aux évêques son autorité suprême sur les congrégations par voie de délégation apostolique. Quant à représenter l'épiscopat et le clergé français comme disposés à accueillir favorablement l'ostracisme dont on voudrait frapper les congrégations religieuses, c'est une injure que les évêques et les prêtres ne peuvent que repousser de toute l'énergie de leur âme sacerdotale !

Il n'y a pas lieu de donner plus d'importance à l'autre reproche qu'on fait aux congrégations religieuses, de posséder trop de richesses.

En admettant que la valeur attribuée à leurs propriétés ne soient pas exagérée, on peut contester qu'elles possèdent honnêtement et légalement et que, par conséquent, les dépouiller serait attenter au droit de propriété.

Il faut considérer en outre qu'elles ne possèdent point dans l'intérêt personnel et pour le bien être des particuliers qui les composent, mais pour des œuvres de religion, de charité et de bienfaisance, qui tournent au profit de la nation française, soit au dedans, soit au dehors où elles vont rehausser son prestige en contribuant à la mission civilisatrice que la Providence lui a confiée.

Passant sous silence d'autres considérations que l'on fait au sujet des congrégations religieuses, Nous Nous bornons à cette importante remarque : la France entretient avec le Saint-Siège des rapports amicaux fondés sur un traité solennel. Si donc les inconvénients que l'on indique ont sur tel ou tel point quelque réalité, la voie est tout ouverte pour les signaler au Saint-Siège, qui est disposé à les prendre en sérieux examen et à leur appliquer, s'il y a lieu, des remèdes opportuns.

Nous voulons, cependant, compter sur l'équitable impartialité des hommes qui président aux destinées de la France et sur la droiture et le bon sens qui distinguent le peuple français. Nous avons la confiance qu'on ne voudra pas perdre le précieux patrimoine moral et social que représentent les congrégations religieuses ; qu'on ne voudra pas, en attendant à la liberté commune par des lois d'exception, blesser le sentiment des catholiques français, et aggraver les discordes intérieures du pays, à son grand détriment.

Une nation n'est vraiment grande et forte, elle ne peut regarder l'avenir avec sécurité que si, dans le respect des droits de tous et dans la tranquillité des con-

sciences, les volontés s'unissent étroitement pour concourir au bien général. Depuis le commencement de Notre Pontificat, Nous n'avons omis aucun effort pour réaliser en France cette œuvre de pacification qui lui aurait procuré d'incalculables avantages, non seulement dans l'ordre religieux mais encore dans l'ordre civil et politique.

Nous n'avons pas reculé devant les difficultés, nous n'avons cessé de donner à la France des preuves particulières de déférence, de sollicitude et d'amour, comptant toujours qu'elle y répondrait comme il convient à une nation grande et généreuse.

Nous éprouverions une extrême douleur si, arrivé au soir de Notre vie, Nous Nous trouvions déçu dans ces espérances, frustré du prix de Nos sollicitudes paternelles et condamné à voir dans le pays que Nous aimons les passions et les partis lutter avec plus d'acharnement sans pouvoir mesurer jusqu'où iraient leurs excès ni conjurer des malheurs que Nous avons tout fait pour empêcher et dont Nous déclinons, à l'avance, la responsabilité.

En tout cas, l'œuvre qui s'impose en ce moment aux évêques français, c'est de travailler, dans une parfaite harmonie de vues et d'action, à éclairer les esprits pour sauver les droits et les intérêts des congrégations religieuses, que Nous aimons de tout Notre cœur paternel et dont l'existence, la liberté, la prospérité importent à l'Église catholique, à la France et à l'humanité.

Daigne le Seigneur exaucer Nos vœux ardents et couronner les démarches que Nous faisons depuis longtemps déjà pour cette noble cause ! Et comme gage de Notre bienveillance et des faveurs divines, Nous vous accordons, bien-aimé fils, à vous, à tout l'épiscopat, à tout le

clergé et à tout le peuple de France, la bénédiction apostolique.

Donné à Rome, près de Saint-Pierre, le 23 décembre de l'an 1900, de Notre pontificat le vingt-troisième.

LEO PP. XIII.

QU'EST-CE QU'UN RELIGIEUX ?

L'HEURE où plus ouvertement que jamais sévit en certain milieu la persécution des religieux, il ne serait pas sans intérêt d'étudier cet homme, qui s'appelle un religieux, et qu'on appelle parfois un ennemi. C'est ce qu'a fait le Père Prelot, jésuite, dans une récente étude dont voici l'analyse.

L'état religieux est avant tout un état de perfection, où les obligations sont librement et volontairement prises. Ses sujets veulent aller plus loin que la pratique des commandements divins ; ils savent que de la bouche du Sauveur sont tombées ces paroles : « *Si vous voulez être parfait, allez, vendez ce que vous avez, et donnez-le aux pauvres,* » et plus loin « *le juste s'abstient des iniquités de la chair et le parfait se mutilé spirituellement pour le royaume des cieux ;* » ils réunissent dans une sainte alliance la pratique des conseils évangéliques à celle des préceptes, et désormais la pauvreté, la chasteté et l'obéissance, deviennent pour eux des préceptes, à l'accomplissement desquels l'acte auguste et redoutable des vœux les engagera.

Et c'est le Christ qui jette au monde cet appel à la vie parfaite ; Il avait dit, nous appelant à la vie nouvelle : « *Si quelqu'un ne renaît de l'eau et de l'Esprit Saint,*

il ne peut entrer dans le royaume des cieux. » Quand il nous invite à la perfection, il nous dit : « *Soyez parfaits, comme mon Père céleste est parfait.* »

Le Christ est donc le fondateur de la vie religieuse et sur ce point l'enseignement catholique est unanime : c'est aussi ce que les Pères et les Docteurs enseignent communément, en nous montrant que Jésus-Christ a partagé le monde chrétien en deux parties, dont l'une se compose de ceux qui font profession d'une vie plus élevée, qui est la vie religieuse.

* * *

Une fois fixés sur la notion de l'état religieux, et sur l'autorité de son Fondateur, il serait intéressant d'examiner à la lumière des véritables notions, les notions fausses dont tant de gens sont imbus à l'endroit des religieux.

L'état religieux a-t-on crié à tort et à travers, amoindrit les facultés naturelles.

C'est là le langage des gens qui n'ont jamais étudié cet état où se retrouve en permanence le plus noble effort à jamais tenté pour relever l'homme de sa corruption native, ennoblir l'âme et la transfigurer par la chasteté, l'obéissance, le sacrifice et l'humilité.

On a dit de l'état religieux : *Il rapetisse la personne humaine* : — Sait-on que rien n'agrandit plus que l'usage du premier de tous les droits : Or le plus fondamental des droits c'est de pouvoir choisir le mieux et le plus. Pourquoi donc reprocher à un homme de choisir le mieux : la perfection : pour posséder le plus : Dieu ?

Il asservit la volonté : au contraire : il n'y a asservissement que là où l'obéissance est entravée par la bassesse ou l'injustice. Or nulle part moins que dans les sociétés religieuses, pour ne pas dire là seulement, se réalise plus parfaitement l'harmonie des volontés.

Il lie par une servitude perpétuelle : — Rien de plus faux. Faire la loi, et lui obéir volontairement, toujours, c'est la plus haute expression de la liberté. Le vœu du religieux est une loi : cette loi est son ouvrage : et elle n'existe que parce qu'il l'a librement voulue et volontairement acceptée.

On a bien appelé les religieux des vaincus de la vie qui viennent se guérir. Mais il n'y a rien de fondé.

Quant à l'épithète de *réveurs*, il suffit, pour savoir à quoi s'en tenir, de songer que le religieux marche selon la règle, et que dans toutes les vertus qu'il s'efforce de pratiquer, comme dans tous les sacrifices qu'il s'impose, il a constamment en vue l'exemple d'un Dieu incarné.

Puis appellerons-nous indolents ou égoïstes, des hommes qui mettent sans cesse en action les ressorts de la plus belle des forces, la force morale, pour se discipliner eux-mêmes, dompter leur nature, et chanter les victoires remportées sur leur volonté rebelle, en travaillant à l'immolation constante et complète d'eux-mêmes ? Non, tous les besoins du monde ont réclamé leurs soins ; et ils se sont prodigués dans toutes les sphères de la société.

De tout ceci ressort un témoignage solide, qui met en relief comme élément indispensable de l'intégrité de l'Eglise, l'état religieux, — parceque lui incombe d'une façon plus parfaite, la réalisation des enseignements pratiques consignés dans l'Evangile.

Avant de terminer il ne faut pas oublier de dire que la vie commune est le complément de la vie religieuse, et si l'on en jugeait par le nombre et la brutalité des attaques dont elle est devenu le point de mire, on en concluerait quelle en est inséparable. Aussi, l'Eglise a-t-elle constamment travaillé dans ses conciles et ailleurs à l'établissement de la vie commune qui, chez les religieux

doit pour le bien particulier, comme pour le bien général, toujours exister. Point de vie commune, point d'union, point de force ; point d'obéissance et de pauvreté, car il n'y a pas l'état de continuelle sujétion, en quelque sorte nécessaire à l'épanouissement de ces deux vertus ; point de ces salutaires exemples qui réchauffent et vivifient constamment la volonté. Bien plus, le *Luceat lux vestra coram hominibus* que le religieux doit parfaitement réaliser pour manifester la sainteté de l'Église, devient presque impossible quand toutes les lumières, au lieu d'être réunies comme en un faisceau capable d'éclairer le monde, s'affaiblissent en se séparant. Bref, les grandes œuvres de la charité chrétienne, qui ont jailli de l'élite des membres de la société chrétienne, et que l'union des forces alimente, seront toujours l'apanage de la vie commune.

Voilà les réflexions qui s'imposent, à l'opposition systématique qu'on fait en certain pays aux associations religieuses.

UN JOURNAL DES SEMINAIRES

UNE toute récente et curieuse tentative, qui a dès le premier jour obtenu une approbation flatteuse de Léon XIII, est la création d'un journal destiné aux séminaristes. C'est l'évêque de Ruvo et Bitonto, Mgr Pascal Bérardi, qui a eu l'idée de ce nouvel organe dont il conserve la direction. Il lui a donné le nom bien significatif de *l'Ère nouvelle* et a voulu en écrire l'article programme que publiait le premier numéro du journal en novembre dernier.

“ On agite autour de nous, écrit l'évêque, des ques-

tions religieuses, politiques, sociales, économiques, de très haute importance. Le clergé ne peut s'en désintéresser. Il doit prendre part à ces discussions avec science, discipline et ardeur, en comprenant et en travaillant à réaliser les enseignements que nous a donnés d'une façon providentielle Léon XIII, notre bien-aimé Pontife, objet d'admiration pour tous et de crainte pour nos adversaires.

“ Car, il est inutile de le cacher, le clergé actuel, spécialement dans certaines régions et pour des causes très diverses, n'est pas assez préparé et ne se mêle pas d'assez près à cette lutte terrible de principes et d'action. Ceux qui s'étaient enthousiasmés autrefois pour un idéal qui leur était apparu souriant et radieux et qu'ils ont vu s'assombrir, puis disparaître, sous l'action de sectes perverses, ceux-là n'ont plus la force d'entrer en lutte avec une ardeur juvénile pour une foi nouvelle et un idéal nouveau ; ils ne peuvent plus s'exposer avec la même courageuse hardiesse à de nouveaux périls pour de nouvelles victoires.

“ Et c'est pour cela que nous sommes unanimes à déclarer qu'il faut former le clergé pour les temps nouveaux, pour les nouvelles batailles et les nouveaux triomphes, un clergé qui se serre étroitement près de ses pasteurs, unis eux-mêmes par d'indissolubles liens au seul chef des victoires, le représentant du Christ sur la terre ; un clergé qui sache aimer, travailler, souffrir avec ses évêques pour le salut de la société.

“ Ainsi donc, jeunes gens, dont la vertu s'épanouit et dont les forces se développent dans nos séminaires, à vous sur qui reposent les plus belles espérances et qui formerez un jour la milice élue, à vous désormais les paroles ardentes qui sortent d'un cœur enflammé et de l'enthousiasme qui devine l'avenir ; à vous d'entrer dans

la mêlée avec la sagesse et la valeur que vous voulez apporter à l'accomplissement de votre devoir !

“ Que l'*Ère nouvelle*, avec l'aide du Seigneur et le concours de tous ceux qui travaillent pour la régénération sociale dans le Christ et par le Christ, atteigne son noble but, en mettant en vos cœurs les fondements des vertus sacerdotales et les principes d'une saine éducation, en vous instruisant des conditions de notre époque, de ses besoins et des problèmes à la solution desquels vous devez apporter votre actif concours ! ”

Le journal contiendra des articles scientifiques, littéraires, sociaux, et les jeunes clercs eux-mêmes y discuteront sur ces sujets. A l'objection que ce travail pourrait exciter chez eux la vanité ou l'orgueil, l'évêque répond que “ l'*Ère nouvelle* sera au contraire un nouveau moyen d'éveiller les énergies assoupies, de faire jaillir l'étincelle cachée dans les esprits puissants, de stimuler toujours plus activement aux études et de développer ainsi chez tous les facultés de l'esprit ”.

D'ailleurs l'évêque de Ruvo a pris conseil près de ses confrères avant de fonder ce journal, et ce qui donne une portée plus grande à son initiative, c'est l'espèce de plébiscite épiscopal qui l'a sanctionnée. Elle est bien plus que l'acte d'un esprit clairvoyant et hardi ; c'est la reconnaissance publique, faite par les évêques de toute une région, de l'utilité que peut offrir un tel organe pour instruire leurs séminaristes et leur apprendre à faire valoir leur science.

“ Dans une lettre de juillet dernier qui exposait le programme de l'*Ère nouvelle*, nous demandions à l'épiscopat les conseils nécessaires pour conduire cette œuvre avec sagesse et au plus grand avantage de la jeunesse, dans la pleine compréhension de nos besoins communs. La majeure partie des évêques, répondant avec une gra-

cieuse bienveillance à ma demande, me fut prodigue d'encouragements et de conseils."

L'Ère nouvelle devait se réjouir d'une approbation plus précieuse encore. Manifestant une fois de plus sa sollicitude pour le clergé et son désir de le voir prendre hardiment position sur le terrain social, Léon XIII a fait envoyer à Mgr Berardi une lettre qui achève de nous fixer sur la portée de son entreprise. Le cardinal Rampolla lui écrivait, en effet, avant même la publication du premier numéro : "La pensée de contribuer à la parfaite formation des séminaristes par un organe périodique a pleinement agréé au Saint-Père qui encourage de grand cœur tout ce qui peut être profitable au jeune clergé. Sa Sainteté me charge de vous louer en son auguste nom pour le zèle avec lequel vous avez embrassé ce projet. Se rendant avec bienveillance à votre désir, elle a désigné elle-même pour devise du journal le vers suivant :

"Gratior ardescit juvenili in pectore virtus."

Léon XIII pouvait-il exprimer en termes plus charmants son amour pour la jeunesse des séminaires et faire un meilleur accueil à son journal ? Il en a approuvé l'idée comme une de "ces nouveautés avantageuses, propres à faire avancer le royaume de Dieu" dont il parlait naguère dans sa Lettre au clergé français. Il en verra un jour, si Dieu le permet, ces heureux résultats, dans une génération de prêtres tels que l'Église les demande, dignes des grandeurs de leur traditionnelle mission et instruits de tout ce qui leur est nécessaire pour la remplir aujourd'hui, héritiers jaloux des vertus de leurs prédécesseurs et capables de travailler avec le même zèle et un succès plus grand encore dans une époque si différente de la leur : l'ère nouvelle !

UN DERNIER ECHO

De l'exposition des missions catholiques

LE baron Joseph du Teil, secrétaire du comité de l'Exposition des missions catholiques, qui était parti pour Rome il y a quelques jours, porteur du Livre d'or de cette Exposition destiné au Souverain Pontife, vient de rentrer à Paris après avoir eu l'honneur d'offrir lui-même au Pape, au cours d'une audience privée, le 7 décembre, ce témoignage de la plus respectueuse et filiale reconnaissance du comité pour Sa Sainteté Léon III. On sait que le Saint-Père a daigné, à plusieurs reprises, encourager l'Exposition, soit en autorisant le prêt des curieux objet d'art du musée Borgia qui ont figuré au Trocadéro, soit en exprimant le désir de voir placer dans le Pavillon des missions son dernier portrait peint par Benjamin Constant. La bienveillance toute particulière avec laquelle le Saint-Père a bien voulu agréer l'hommage du livre d'or qui contenait, avec la liste des membres du comité, des congrégations participantes et de tous les souscripteurs, les photographies des principales vitrines, est une nouvelle preuve de son intérêt pour une entreprise qui a d'ailleurs été couronnée d'un plein succès : les missions catholiques, en effet, ont obtenu l'un des grands prix de la classe 113. S. Em. le cardinal Rampolla, secrétaire d'Etat, a particulièrement félicité le comité, en la personne de son représentant, pour cette haute récompense.

M. du Teil s'est acquitté en même temps de ses fonctions de délégué auprès de la Sacrée Congrégation de la Propagande en remettant entre les mains du conservateur du musée de Borgia les richesses qui ont été

admirées dans la vitrine du Saint-Siège. S. Em. le cardinal Vincent Vanutelli, préfet de l'économie de la propagande, s'est informé avec le plus grand intérêt des succès de l'Exposition, exprimant toute sa satisfaction, à la pensée que, précisément au moment où les missionnaires étaient si cruellement persécutés en Extrême-Orient, les immenses résultats de leurs travaux, de leur apostolat et de leur héroïsme étaient mis pour ainsi dire à la portée de l'admiration de tous, grâce à l'Exposition. Le cardinal Mathieu que M. du Teil a vu également, ainsi que M. Nisard, ambassadeur de France auprès du Vatican, et les membres les plus distingués de la colonie française à Rome, qui avaient vu l'Exposition universelle, ont tenu à dire au distingué secrétaire du comité les choses les plus flatteuses au sujet de leur visite au pavillon des Missions.

L'exposition des missions a laissé, dans le souvenir de tous ceux qui l'ont visitée, une trace durable. Le pavillon qui avait été élevé pour elle, au Trocadéro, ne désemplissait pas. L'affluence des visiteurs était telle bien souvent que la circulation paraissait fort difficile. Les scènes de martyre ou de vie apostolique du rez-de-chaussée, éclairées par la lumière électrique, produisaient un effet saisissant, et, dans les multiples objets que renfermaient les vitrines du premier étage, on pouvait voir des merveilles de patience et de goût.

LE TÉMOIN.

OBITUAIRE

M. l'abbé Pierre Poulin, ancien curé, décédé le 11 janvier 1901, à la Longue-Pointe.

Membre de la Caisse Ecclésiastique et de la Société d'un e messe.

UN CHEF-D'ŒUVRE DE PATIENCE CHRÉTIENNE

NOUS lisons, dans la *Quinzaine* du 1er décembre, le récit touchant de la façon dont s'y prit une religieuse pour élever une petite fille née *aveugle, sourde et muette*.

Il semble que cette triple infirmité doive vouer l'infirmes à une irrémédiable idiotie. Le danger est grand sans doute, mais l'âme de la petite Marie Heurtin se débattait énergiquement dans la prison de son corps, et, avec des prodiges de dévouement, on pouvait tenter l'éducation de cette âme.

L'enfant dont nous parlons avait été repoussée des écoles d'aveugles parce qu'elle était sourde-muette, des écoles de sourds-muets parce qu'elle était aveugle. Son père était un pauvre ouvrier tonnelier de Vertou (Loire Inférieure). Les parents découragés allaient confier leur fille à l'asile d'aliénés de Nantes, ce qui eût achevé le naufrage de son intelligence, lorsque les religieuses de Notre-Dame de Larnay, près de Poitiers, la reçurent dans leur établissement. Une d'entre elles, sœur Sainte-Marguerite, voulut bien se charger d'instruire la nouvelle pensionnaire.

La petite Marie avait dix ans, elle était sujette à des accès de fureur convulsive, ce qui se comprend un peu, car elle ne pouvait manifester ses émotions douloureuses que par des coups et des contorsions. Sœur Sainte-Marguerite ne recula pas devant la tâche. Citons ici M. Arnould :

Remarquant que Marie avait une particulière affection pour un petit couteau de poche apporté de chez elle, elle le lui prit. Marie se fâcha. Elle le lui rendit un instant

et lui mit les mains l'une sur l'autre, l'une coupant l'autre, ce qui est le signe abrégé pour désigner un couteau chez les sourds muets, puis elle lui reprit l'objet : l'enfant fut irrité, mais dès qu'elle eut l'idée de refaire elle-même le signe qui lui avait été appris, on lui rendit le couteau définitivement. Le premier pas était fait : l'enfant avait compris *qu'il y avait un rapport entre le signe et l'objet.*

Son institutrice poursuivit dans cette voie. Elle avait su de la tante de Marie que celle-ci aimait spécialement le pain et les œufs : aussi lui servait-on souvent un œuf au refectoire. Un jour, après qu'elle a palpé avidement son œuf, la sœur le lui reprend en lui faisant sur les mains le signe qui désigne l'œuf. L'enfant se fâche, et comme ce jour-là elle ne répète point le nouveau signe, on ne lui rend pas l'œuf et on lui sert de la viande à la place. Mais elle n'était pas contente et tâta jalousement dans les assiettes voisines pour savoir si l'on avait donné des œufs à ses compagnes. Le lendemain on lui remet un œuf dans une assiette elle s'en empare ; on le lui reprend en lui répétant le signe, et, comme elle le reproduit à son tour, on lui restitue enfin l'œuf tant convoité.—Ainsi en fut-il du pain, des autres aliments, et même du couvert. Au bout de peu de temps, l'on en vint à ne rien préparer pour elle sur la table du refectoire, et elle prit alors l'habitude, en arrivant, de demander par les signes enseignés tout ce qui lui était nécessaire.

Il n'y avait là qu'un langage rudimentaire et synthétique. Sœur sainte Marguerite parvint à remplacer les signes du début par des *mots* empruntés d'abord au langage des sourds-muets, mots dont les caractères étaient figurés par des attouchements. L'enfant apprit ainsi à *parler*. Ensuite la sœur apprit à Marie l'alphabet

Braille qui est celui des aveugles. On lui montra l'équivalence entre les signes de l'alphabet des sourds-muets et ceux de l'alphabet des aveugles. De la sorte l'enfant sut lire.

Ainsi, la première éducation de la malheureuse enfant avait compris trois étapes distinctes : 1o pour faire descendre des lueurs de jour en son âme enténébrée, on l'avait dressée à désigner chaque objet par un signe ; 2o on l'avait traitée en sourde-muette en lui apprenant l'alphabet mimé, appliqué sur son épiderme ; 3o on l'avait traitée en aveugle en lui apprenant l'alphabet Brillé qui lui permettait la lecture.

Mais comment parvenir aux idées abstraites ? Comment, selon le langage de sœur Sainte-Marguerite, apprendre à l'élève « les adjectifs » ?

D'abord, sa maîtresse lui fit tâter avec soin deux de ses compagnes, l'une grande et l'autre petite, et lui inculqua ainsi la notion de *grandeur*. Elle poursuivit dans cet ordre d'idées, sans se douter des orages terribles qu'elle allait déchaîner. Elle voulut donner à son élève l'idée de *richesse* et de *pauvreté*, et, un jour que des chemineaux passaient par le couvent, comme il leur arrive fréquemment, elle lui fit tâter l'un d'eux, avec ses vêtements déchirés et son sac sur le dos, lui opposant une personne bien habillée, parée de bijoux, et qui possédait quelques pièces de monnaie dans sa poche. Alors, l'enfant se redressa, déclara qu'elle ne voulait pas être pauvre et que son père « avait des sous », et elle exhala son dégoût pour les mendiants et les pauvres. Elle était si montée ce jour-là que la sœur la laissa se calmer, mais elle revint à la charge le lendemain, et elle demanda à l'enfant si elle l'aimait : Marie, qui s'attachait à la sœur avec une véritable passion, lui exprima toute son affection (l'idée de tendresse est une des pre-

nières que les êtres humains expriment, si dépourvus soient-ils de moyens d'expression. La sœur lui montra alors qu'elle-même était pauvre, qu'elle n'avait pas d'argent, et lui inspira des sentiments plus justes à l'égard de la pauvreté.

On voit que l'enseignement moral marchait de pair avec l'instruction proprement dite. Grâce à des merveilles d'ingéniosité, la patiente institutrice put inculquer à son élève la notion de la jeunesse et de la vieillesse, celle de l'avenir, celle de la mort. Il y eut encore une révolte à ce sujet. La petite Marie ne voulait pas mourir. La sœur lui fit accepter avec résignation l'idée qu'elle devait passer par la mort comme tout le monde. Comment arriver, après cela, à l'idée de Dieu ?

C'est le soleil qui y servit.

La sœur Sainte-Marguerite avait soin de mener son élève, si curieuse d'apprendre, chez le boulanger de l'établissement et de lui montrer les pains qu'il pétrissait ; chez le menuisier, et de lui faire tâter les meubles qu'il façonnait ; chez les maçons et de lui faire sentir les murs qu'ils construisaient, etc...; elle ancrerait ainsi profondément dans l'esprit de l'enfant l'idée de fabrication.

Or, Marie, dans ses promenades, était particulièrement heureuse toutes les fois qu'elle se sentait caressée par les chauds effluves du soleil. Elle aimait le soleil et elle aurait voulu le prendre, vers lui elle tendait les mains, elle essayait de grimper aux arbres pour se rapprocher de l'astre et l'atteindre. Un jour qu'elle était ainsi tout occupée du soleil, pleine d'admiration et de reconnaissance pour lui, la sœur lui demanda : « Marie, qui est-ce qui a fait le soleil ? Est-ce le menuisier ? — Non, c'est le boulanger », reprit naïvement l'enfant, rapprochant la chaleur solaire de celle du four. —

« Non, le boulanger ne peut pas faire le soleil ; celui qui l'a fait est plus grand, plus fort, plus savant que tout le monde. Dans une classe la sœur est au-dessus de toutes les petites filles, la supérieure est au-dessus de toutes les sœurs, M. l'aumônier est au-dessus de la supérieure, Mgr l'évêque de Poitiers, qui est venu l'autre jour à Larnay, est au-dessus de M. l'aumônier, et il a au-dessus de lui le Pape, dont je t'ai parlé, et qui habite très loin. Au-dessus même du Pape est Celui qui a fait le soleil, et il n'a pas de corps, il est comme une âme, il te connaît, il te voit, il t'aime, et il connaît et il voit et il aime tous les hommes, et son nom est Dieu. » C'est ainsi, par la vue de la hiérarchie des êtres connus de l'enfant, que la sœur Sainte-Marguerite la conduisit jusqu'au degré suprême de l'échelle immense, jusqu'à Dieu.

Nous devons borner nos citations, que nous serions tentés d'allonger sans cesse, car tout est singulièrement intéressant dans l'article de M. Arnould. Disons seulement que Marie Heurtin a aujourd'hui quinze ans, que son visage exprime la gaieté, qu'elle détermine à six mois près l'âge des enfants en palpant leur tête, qu'elle apprend le catéchisme, l'histoire sainte, la grammaire, la géographie, qu'elle fait du tricot et du crochet, et qu'elle s'est indignée à sa manière lorsqu'elle a appris que les « hommes de Paris » voulaient chasser les sœurs de la maison.

Voilà en effet la récompense que le parti au pouvoir voudrait décerner aux femmes admirables qui sauvent ainsi de l'ignorance absolue et de la folie les plus déshéritées des créatures humaines. Déjà s'apprête la fameuse loi *sur* ou *contre* le droit d'association. En vertu de cette loi, on pourra fermer la maison de sœur Sainte-Marguerite, et toutes les autres maisons où lentement, grâce à la pratique d'exceptionnelles vertus, se forment dans l'ombre d'autres sœurs Sainte-Marguerite. Ah ! si la jeune muette pouvait parler !

G. D'A.

LE MONDE RELIGIEUX

ROME. — La présidence du comité du patriciat romain pour l'hommage à Jésus-Christ Rédempteur a eu l'honneur d'être reçue le 19 décembre par le Souverain Pontife.

La commission, composée du prince Marcantonio Colonna, représentant du prince Altieri, indisposé; du comte Soderini, du marquis Jules Sacchetti et du marquis Serlupi, a présenté à Sa Sainteté la croix qui sera placée dans le mur de la basilique du Latran, ainsi que l'*album contenant la signature de tous les souscripteurs.*

Le Saint-Père a béni la croix en félicitant vivement la commission.

Voici l'inscription qu'on placera au-dessous de la croix :

HUMANÆ REDEMPTIONIS SIGNUM
 PATRICIORUM ET NOBILIIUM ROMANORUM COETUS
 SÆCULO XIX EXEUNTE
 AC XX INEUNTE
 IN HAC SACROS, ARCHIBAS. LATERANENSI POSUIT
 SUIS POSTERIS HÆREDITATEM
 INTEGRÆ TESTIMONIUM FIDEI
 PERPETUO SERVANDÆ

— Dernièrement a eu lieu la cérémonie de la clôture de la Porte-Sainte dans la basilique vaticane et, en même temps, dans les trois autres basiliques patriarcales. Le Souverain Pontife est entré dans l'atrium entouré de vingt-trois cardinaux, suivi de trente-neuf archevêques ou évêques, de nombreux prélats et de sa noble cour. L'apparition du Saint-Père a suscité un enthousiasme indescriptible. Le corps diplomatique était au complet. L'assistance était d'environ soixante-dix mille

personnes. Il s'y trouvait beaucoup de membres du patri-
ciat, de l'aristocratie, des colonies étrangères, notamment
les ducs d'Alençon et de Vendôme, la princesse de Saxe
la comtesse de Trani, Mgr Favier.

Les cloches des églises de Rome sonnèrent à toute vo-
lée. Deux bataillons d'infanterie formaient une haie
que nul ne pouvait franchir sans billet. Cent mille per-
sonne attendaient la sortie sur la place.

Autriche. — Le congrès anti-esclavagiste, qui vient
de se tenir à Vienne, a remporté un succès inattendu et
brillant. Il fut inauguré le 20 novembre, en présence
d'un auditoire d'un millier de personnes, parmi lesquel-
les se trouvaient le vice-bourgmestre de Vienne, les
représentants du cardinal-archevêque de Vienne et de
plusieurs évêques d'Autriche, ainsi que quatorze con-
grégations missionnaires de l'Afrique et de nombreux
membres du clergé et de la noblesse.

BIBLIOGRAPHIE

Actes Episcopaux

OTTAWA, 3 décembre 1900. — Circulaire au Clergé.

I Messe à minuit le 31 décembre. II Questions à trai-
ter dans les conférences de 1900.

— 5 décembre 1900. — Circulaire au Clergé. Encycli-
que *Tametsi futura*, de N. S. P. le Pape Léon XIII.
De Jésus-Christ Rédempteur.

QUEBEC, 25 décembre 1900. — Circulaire au Clergé.

I Encyclique *Tametsi futura* de N. T. S. P. le Pape
Léon XIII, sur J. C. Rédempteur. II Apostolat de
la prière. III Propagation de la foi. IV Revue Eu-
charistique.